

# Services régionaux



Commission scolaire  
de Portneuf

FAIRE FLEURIR  
VOS **TALENTS!**



Septembre 2020





## INTRODUCTION

*La Commission scolaire de Portneuf, soucieuse d'offrir une organisation des services éducatifs de qualité, évalue annuellement les capacités et les besoins des élèves qu'elle accueille. Tel que mentionné dans notre politique d'adaptation scolaire, la Commission scolaire considère que l'intégration des élèves handicapés et des élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dans la classe ou dans le groupe ordinaire est de nature à faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale et qu'elle permet l'ouverture à la différence.*

*Cependant, à la suite de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève et en fonction des contraintes liées à l'intégration de cet élève en classe ordinaire, ce dernier peut bénéficier de services éducatifs adaptés tels que les services régionaux.*

*Le présent document présente donc les services régionaux qui existent présentement pour répondre aux besoins des élèves de la Commission scolaire de Portneuf. On y retrouve les critères d'admission pour chacun des services ainsi que la procédure à suivre lors d'une demande d'admission.*



## Classe langagière

### **MISSION**

Offrir aux élèves un service spécialisé axée sur la communication afin de favoriser une réintégration en classe régulière.

### **OBJECTIFS POURSUIVIS**

- Développer la communication et le langage, tant au plan expressif que réceptif;
- Développer les apprentissages scolaires (mathématique, lecture et écriture);
- Développer l'autonomie des élèves;
- Développer des habiletés sociales adéquates.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 7\* ans au 30 septembre;
- a bénéficié d'un plan d'intervention;
- a fréquenté une classe régulière du 1<sup>er</sup> cycle du primaire;
- a un diagnostic de trouble primaire du langage (dysphasie) ou un trouble sévère du langage (atteinte du langage réceptif et expressif);
- habiletés de raisonnement non verbal se rapprochant de la moyenne et profil cognitif supportant la conclusion d'un trouble langagier;
- fait l'objet d'une validation officielle au MÉES;
- La conseillère pédagogique en adaptation scolaire est allée observer et a proposé des mesures d'adaptation. Malgré l'application intensive d'interventions de niveau 3, pendant minimalement 8 semaines, on constate une très faible réponse.

### **Caractéristiques de la clientèle**

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- difficulté majeure de communication affectant à la fois les sphères expressives et réceptives;
- difficulté de généralisation et d'abstraction;
- rigidité de la pensée entraînant des difficultés d'adaptation et d'intégration sociale;
- peu d'autonomie fonctionnelle;

\* Exceptionnellement un élève de 6 ans pourrait être admis après l'évaluation du dossier.

## **DEMANDE D'ADMISSION**

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu et remplissent le tableau synthèse. Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
  - Membre de la direction de l'école du Perce-Neige;
  - Psychologue de l'école du Perce-Neige;
  - Orthophoniste;
  - Au moins un membre des Services éducatifs.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire;
  - fiche de validation de clientèle;
  - rapports de l'orthophoniste;
  - Évaluation cognitive;
  - plan d'intervention;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - au besoin, outils standardisés ou analyse qualitative pouvant documenter les aspects moteur et comportemental.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Lors d'un refus, la conseillère pédagogique en adaptation scolaire poursuivra l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans la mise en place de mesures d'adaptation possibles ou dans le processus de modification du programme.



**Classe TSA**  
**(Trouble du spectre de l'autisme)**  
**PFEQ**  
**(Programme de Formation de l'École Québécoise)**

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 6 ans au 30 septembre;
- a fréquenté une classe régulière ou la classe TSA préscolaire
- a un diagnostic TSA ou est en voie de l'avoir;
- nécessiterait un accompagnement de plus de 50 % du temps de présence en classe régulière
- suit le programme de formation de l'école québécoise ( PFEQ).

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu et remplissent le tableau synthèse. Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
  - Membre de la direction de l'école du Perce-Neige;
  - Psychologue de l'école du Perce-Neige;
  - Au moins un membre des Services éducatifs.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu;
  - fiche de validation de clientèle, s'il y a lieu;
  - rapports de l'orthophoniste, s'il y a lieu;
  - évaluation cognitive;
  - plan d'intervention, s'il y a lieu;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école ou partenaires;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - au besoin, outils standardisés ou analyse qualitative pouvant documenter les aspects moteur et comportemental.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Lors d'un refus, la conseillère pédagogique en adaptation scolaire poursuivra l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans la mise en place de mesures d'adaptation possibles ou dans le processus de modification du programme.



## Classe TSA (Trouble du spectre de l'autisme) Préscolaire / CAPS

### CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé de 5 ans et plus au 30 septembre;
- a un diagnostic TSA ou est en voie de l'avoir;
- présente un retard de développement soit au plan moteur, langagier, cognitif ou de l'autonomie fonctionnelle;
- nécessiterait un accompagnement de plus de 50 % du temps de présence en classe régulière
- suit le programme du préscolaire ou le programme CAPS (compétences axées sur la participation sociale).

### DEMANDE D'ADMISSION

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu et remplissent le tableau synthèse. Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
  - Membre de la direction de l'école du Perce-Neige;
  - Psychologue de l'école du Perce-Neige;
  - Au moins un membre des Services éducatifs.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu;
  - fiche de validation de clientèle, s'il y a lieu;
  - rapports de l'orthophoniste, s'il y a lieu;
  - évaluation cognitive;
  - plan d'intervention, s'il y a lieu;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école ou partenaires;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - au besoin, outils standardisés ou analyse qualitative pouvant documenter les aspects moteur et comportemental.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Lors d'un refus, la conseillère pédagogique en adaptation scolaire poursuivra l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans la mise en place de mesures d'adaptation possibles ou dans le processus de modification du programme.



## Classes adaptées Limitations cognitives

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

Pourrait être admis, l'élève qui :

- A) est âgé d'au moins 6 ans au 30 septembre;
- B) a fréquenté une classe régulière<sup>1</sup>;
- C) a des limitations au plan du développement cognitif, au plan comportement adaptatif et présente des difficultés importantes d'intégration en classe régulière;
- D) fait l'objet d'une déclaration ou d'une validation officielle au MÉES ou est reconnu comme un élève à risque en raison de plusieurs problématiques;
- E) nécessiterait un accompagnement d'un personnel de soutien de plus de 50 % du temps de présence en classe;
- F) a fait l'objet d'une observation par la conseillère en adaptation scolaire.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Une demande d'admission doit être acheminée aux services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de deux directions d'école, deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des Services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire;
  - fiche de validation ou de déclaration;
  - rapports des médecins ou des professionnels concernés;
  - évaluation cognitive;
  - plan d'intervention de l'école d'appartenance;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école et de la conseillère en adaptation scolaire;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - profil des besoins de soutien;
  - au besoin, grille d'observation standardisée.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

<sup>1</sup> Exceptionnellement, ce critère peut ne pas s'appliquer suite à une évaluation et une recommandation des Services éducatifs de la Commission scolaire de Portneuf.





## Classe adaptée Problématiques psycho développementales

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

Pourrait être admis, l'élève qui :

- A) est âgé d'au moins 6 ans au 30 septembre;
- B) a fréquenté une classe régulière<sup>1</sup>;
- C) a des problématiques sévères (troubles d'attachement TED...) pouvant occasionner des troubles d'opposition et de comportement, et ce, sans déficience intellectuelle;
- D) fait l'objet d'une déclaration ou d'une validation officielle au MÉES ou est reconnu comme un élève à risque en raison de plusieurs problématiques;
- E) nécessiterait un accompagnement d'un personnel de soutien de plus de 50 % du temps de présence en classe;
- F) a fait l'objet d'une observation par la conseillère en adaptation scolaire.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de deux directions d'école, deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire;
  - fiche de validation ou de déclaration;
  - rapports des médecins ou des professionnels concernés;
  - plan d'intervention de l'école d'appartenance;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école et de la conseillère en adaptation scolaire;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - une analyse fonctionnelle;
  - au besoin, grille d'observation standardisée.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

<sup>1</sup> Exceptionnellement, ce critère peut ne pas s'appliquer suite à une évaluation et une recommandation des Services éducatifs de la Commission scolaire de Portneuf.

## Classe adaptée (Déficience moyenne, sévère ou profonde)

### CAPS

(COMPÉTENCES AXÉES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE)

Le programme éducatif CAPS s'adresse aux élèves de 6 à 15 ans qui présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

Il vise à outiller l'élève pour qu'il puisse être en mesure d'accroître son autonomie, d'apprendre tout au long de sa vie et d'augmenter sa participation sociale.

### CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève :

- A) est âgé de 4\* ans à 12 ans;
- B) présente une déficience intellectuelle moyenne à sévère;
- C) présente une déficience intellectuelle sévère à profonde pouvant être associée à une problématique multi handicapée.

\* Les élèves de 4 ans et 5 ans reçoivent le programme du préscolaire du PFEQ. (Programme de formation de l'école québécoise)

### DEMANDE D'ADMISSION

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de deux directions d'école, deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des Services régionaux (annexe 4);
  - dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu;
  - fiche de validation ou de déclaration;
  - rapports des médecins ou des professionnels concernés;
  - évaluation cognitive ou du retard de développement;
  - plan d'intervention de l'école d'appartenance;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école et de la conseillère en adaptation scolaire;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - une analyse fonctionnelle;
  - au besoin, grille d'observation standardisée.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.



## Profil d'apprentissage individualisé (PAI)

Le profil d'apprentissage individualisé est offert à l'école secondaire de Donnacona et à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond.

L'élève inscrit dans ce profil peut progresser à son rythme en français, mathématique et anglais à l'aide de matériel didactique modulaire.

Les élèves du secteur ouest dont l'école d'appartenance est l'école secondaire de St-Marc peuvent choisir de s'inscrire au programme d'apprentissage individualisé à l'école secondaire de Donnacona ou à l'école secondaire Louis-Jobin de St-Raymond selon la capacité d'accueil et l'efficacité du transport scolaire.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

Pourrait être admis, l'élève qui :

- A) est référé par la direction de son école d'appartenance;
- B) est âgé de 15 à 18 ans au 30 septembre. Selon l'étude du dossier, un élève de 14 ans pourrait être admis;
- C) possède les acquis du primaire;
- D) démontre une autonomie et une maturité suffisantes pour fonctionner dans un contexte d'enseignement individualisé.

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- est en difficulté d'apprentissage;
- a repris une année au secondaire et demeure en échec dans deux des trois disciplines de base;
- a besoin d'une approche pédagogique individualisée.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

En tout temps, les demandes d'admission doivent être acheminées aux Services éducatifs (annexes 4) afin d'être analysées par le comité.



## Formation à un métier semi-spécialisé (FMSS)

### **BUT**

Permettre à l'élève de poursuivre sa formation générale tout en se préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

### **DURÉE**

1 an ou 2 ans exceptionnellement

### **CONTENU**

- formation générale du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en français, mathématiques et anglais (3 jours/semaine);
- formation pratique en milieu de travail et préparation au marché du travail (Stage 2 jours/semaine).

### **QUALIFICATION**

Certificat de Formation à un Métier Semi-spécialisé (CFMS)

Après le CFMS, l'élève peut :

- poursuivre son parcours au général;
- prendre une passerelle pour certains DEP;
- faire un autre certificat de FMSS;
- accéder au marché du travail.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre;
- est inscrit au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire dans les disciplines de base;
- veut participer à des stages en entreprise menant à une certification en métier semi-spécialisé.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

Pour l'année suivante :

Le dossier de l'élève doit être acheminé directement à la direction de l'école secondaire Louis-Jobin lors de la période de l'organisation scolaire.

### **EN COURS D'ANNÉE**

Il est exceptionnel qu'une demande d'admission soit acceptée en cours d'année puisque l'élève doit avoir fait 450 heures soit 75 heures de préparation au marché du travail et 375 heures de stage. Cependant, les Services éducatifs étudieront attentivement les demandes qui leur seront acheminées.



## Profil Intersection

L'Intersection permet aux élèves d'âge secondaire qui sont en modification en français et en mathématiques de poursuivre leurs apprentissages selon les objectifs fixés au plan d'intervention, et ce, dans un groupe restreint.

À la fin de leur passage à l'Intersection, les élèves se dirigent habituellement vers le programme de formation préparatoire au travail ou vers la formation à un métier semi-spécialisé, s'ils ont les acquis de fin 3<sup>e</sup> cycle du primaire.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- A) L'élève est âgé de 12 à 14 ans au 30 septembre;
- B) Il présente des difficultés d'apprentissage, mais n'a pas de besoins particuliers au plan de l'autonomie fonctionnelle;
- C) Les bulletins du 3<sup>e</sup> cycle confirment qu'il y a eu modification en français et en mathématiques.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Les demandes d'admission à l'Intersection des élèves doivent être envoyées à la directrice adjointe des Services éducatifs.
- Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :
  - bulletin de fin de 2<sup>e</sup> cycle;
  - les bulletins du 3<sup>e</sup> cycle;
  - plans d'intervention de la fin du 2<sup>e</sup> cycle et ceux du 3<sup>e</sup> cycle.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.



## Formation préparatoire au travail

### **BUT**

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de l'élève en l'aidant à poursuivre sa formation générale tout en développant des compétences à l'emploi.

### **DURÉE**

3 ans

### **CONTENU**

- formation générale avec programme spécifique;
- formation pratique en milieu de travail (Stage).

### **QUALIFICATION**

Certificat de Formation Préparatoire au Travail (CFPT)

Après le CFPT, l'élève peut :

- accéder au marché du travail;
- s'inscrire à l'éducation des adultes;
- s'inscrire à un certificat de FMSS selon certaines conditions.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

L'élève :

- est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre;
- n'a pas ses acquis de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

Le dossier des nouveaux élèves admis à la Commission scolaire est analysé par les Services éducatifs.

## **Profil Transition Projet-pilote 2020-2022**

Ce profil permet aux élèves d'âge secondaire de consolider leurs apprentissages du primaire tout en abordant des notions du programme de la première année du premier cycle du secondaire. Pendant cette année de transition, les membres de l'équipe multidisciplinaire travaillent en collaboration afin de mettre en place les conditions gagnantes au développement des compétences de l'élève et de lui permettre de vivre des réussites.

Sur recommandation de l'équipe du plan d'intervention, en concertation avec les parents, après l'analyse du dossier par les Services éducatifs, un élève qui n'a pas atteint les exigences minimales en français **ou** en mathématique pourrait être admis dans ce profil.

Au terme de cette année de transition, l'élève poursuivra son cheminement régulier en première secondaire. Exceptionnellement, après l'analyse de son dossier, un élève pourrait être référé à un autre service régional afin de répondre à ses besoins.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- A) L'élève est âgé de 12 ou 13 ans au 30 septembre;
- B) L'élève a atteint les exigences minimales du 2<sup>e</sup> cycle du primaire (60 %) dans au moins 2 des 3 disciplines suivantes : français, mathématique et anglais;
- C) Le bulletin de la dernière année du 3<sup>e</sup> cycle confirme que l'élève n'a pas obtenu la note de réussite (60 %) en français et en mathématique;

OU

L'équipe du plan d'intervention réfère l'élève à ce service pour la poursuite de son cheminement scolaire.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Les demandes d'admission à cette classe de transition doivent être envoyées aux Services éducatifs.
- Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :
  - Bulletin de fin de 2<sup>e</sup> cycle;
  - Bulletin du 3<sup>e</sup> cycle;
  - Dernier plan d'intervention.

Tout rapport d'observation ou d'évaluation pertinent à la prise de décision du comité d'admission.

## Profil Horizon

Le profil Horizon permet aux élèves d'âge secondaire qui sont en modification en français et en mathématiques de poursuivre leurs apprentissages selon les objectifs fixés au plan d'intervention, et ce, dans un groupe restreint.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- D) L'élève est âgé de 12 à 14 ans au 30 septembre;
- E) Il présente des difficultés d'apprentissage;
- F) Il présente des besoins particuliers au plan de l'autonomie fonctionnelle;
- G) Les bulletins du 3<sup>e</sup> cycle confirment qu'il y a eu modification en français et en mathématiques.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission.
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de trois directions d'école (direction d'école d'appartenance, direction *Horizon*, direction *Intersection*), deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :
  - formulaire d'admission des services régionaux (annexe 4);
  - bulletin de fin de 2<sup>e</sup> cycle;
  - dernier bulletin scolaire;
  - fiche de validation ou de déclaration;
  - rapports des médecins ou des professionnels concernés;
  - évaluation des comportements adaptatifs;
  - plan d'intervention de fin du 2<sup>e</sup> cycle et ceux du 3<sup>e</sup> cycle;
  - rapport d'observation d'intervenants de l'école et de la conseillère en adaptation scolaire;
  - plan de services, s'il y a lieu;
  - une analyse fonctionnelle si présence de trouble de comportement;
  - grille d'observation standardisée ou profil des besoins de soutien;
  - bilan des acquis scolaires.

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.



## **Formation préparatoire au travail (FPT)**

### **BUT**

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de l'élève en l'aidant à poursuivre sa formation générale tout en développant des compétences à l'emploi.

### **DURÉE**

3 ans

### **CONTENU**

- formation générale avec programme spécifique;
- formation pratique en milieu de travail (Stage).

### **QUALIFICATION**

Certificat de **F**ormation **P**réparatoire au **T**ravail (CFPT)

Après le CFPT, l'élève peut :

- accéder au marché du travail;
- s'inscrire à l'éducation des adultes;
- s'inscrire à un FMSS selon certaines conditions.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

L'élève :

- est âgé de 15 ans au 30 septembre;
- peut poursuivre sa formation jusqu'à l'obtention du certificat de la formation préparatoire au travail (jusqu'à 21 ans s'il est reconnu handicapé au sens de la loi ou présente une déficience intellectuelle légère);
- n'a pas ses acquis de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire;
- présente des besoins particuliers au plan de l'autonomie fonctionnelle.

### **DEMANDE D'ADMISSION**

Le dossier des nouveaux élèves admis à la Commission scolaire est analysé par les Services éducatifs.

## CAPS

### (COMPÉTENCES AXÉES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE)

Le programme éducatif CAPS s'adresse aux élèves de 6 à 15 ans qui présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

Il vise à outiller l'élève pour qu'il puisse être en mesure d'accroître son autonomie, d'apprendre tout au long de sa vie et d'augmenter sa participation sociale.

### CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève :

- est âgé de 12 ans à 15 ans au 30 septembre;
- présente une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

### DEMANDE D'ADMISSION

Le dossier de l'élève doit être analysé par les Services éducatifs.

## DÉFIS

### (DÉMARCHE ÉDUCATIVE FAVORISANT L'INTÉGRATION SOCIALE)

Le programme DÉFIS a été élaboré pour favoriser l'intégration sociale des élèves, du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, qui présente une déficience moyenne à sévère. Il a pour but l'acquisition et le développement des connaissances et des habiletés ainsi que l'adoption d'attitudes essentielles pour l'intégration à la société actuelle, notamment sa participation au marché du travail.

### CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève :

- est âgé de 16 ans à 21 ans au 30 septembre;
- présente une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

### DEMANDE D'ADMISSION

Le dossier de l'élève doit être analysé par les Services éducatifs.

**Classe adaptée  
(Déficience sévère à profonde)**

**CRITÈRES D'ADMISSION**

L'élève :

- A) est âgé de 13 ans à 21 ans;
- B) présente une déficience intellectuelle moyenne à sévère et profonde pouvant être associée à une problématique multi handicapée.

**DEMANDE D'ADMISSION**

Le dossier de l'élève doit être acheminé aux Services éducatifs.

---

**Centre de formation  
de Portneuf**

**CRITÈRES D'ADMISSION**

L'élève :

a eu 16 ans au 30 juin.

\* Dans le cas du Centre de formation de Portneuf, aussitôt que les Services éducatifs recevront une demande, le dossier sera traité.

Primaire     Secondaire     Adultes

**Veillez acheminer ce formulaire aux Services éducatifs ainsi que le dernier bulletin.**

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE		
Nom de l'élève : _____	Prénom : _____	
Date de naissance : _____ / _____ / _____ <i>année    mois    jour</i>	âge : _____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Niveau : _____	Catégorie EHDA : _____	Date du dernier plan d'intervention : _____
École d'appartenance : _____		

VEUILLEZ COCHER LE SERVICE RÉGIONAL DEMANDÉ		
<b>École secondaire de Donnacona :</b>	CAPS <input type="checkbox"/>	Défis <input type="checkbox"/> Horizon <input type="checkbox"/> Transition <input type="checkbox"/> FPT <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/>
<b>École secondaire Louis-Jobin :</b>	Intersection <input type="checkbox"/>	FPT <input type="checkbox"/> FMSS <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/>
<b>École secondaire de Saint-Marc :</b>	Déficience moyenne, sévère et profonde <input type="checkbox"/>	
<b>Centre de formation de Portneuf :</b>	<input type="checkbox"/> Formation générale aux adultes	<input type="checkbox"/> Formation professionnelle
<b>École du Perce-Neige :</b>	<input type="checkbox"/> Langage	<input type="checkbox"/> TSA préscolaire/CAPS <input type="checkbox"/> TSA / PFEQ
<b>École Sainte-Marie :</b>	<input type="checkbox"/> Problématiques comportementales	<input type="checkbox"/> Limitations cognitives

MOTIF DE RÉFÉRENCE
_____
_____

Les parents sont-ils informés?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Les parents sont-ils d'accord?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Partenaires impliqués	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> Si oui, lesquels : _____
L'élève a-t-il déjà été référé au comité de concertation?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

_____	_____
Signature de la direction de l'école d'appartenance	Date

Réservé au comité d'admission			
Décision du comité	<input type="checkbox"/> Demande acceptée	<input type="checkbox"/> Demande refusée	<input type="checkbox"/> En attente
Motifs :	_____		
	_____		
	_____		
Signature d'un membre des Services éducatifs	Date		